



MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 10/2018

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE 50'000 CHF/TTC DESTINÉ À FINANCER LA PHASE D'ETUDES DE LA RENOVATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU CHANTIER NAVAL DE L'EPINE

Municipaux responsables : Claude Hilfiker et Guy Dériaz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le chantier naval de l'Epine, exploité depuis 1974 par Monsieur Jean-Paul Sartorio, appartient à la Commune de Mies et se trouve sur un terrain affecté en zone d'utilité publique.

Monsieur Sartorio a pris la décision de mettre fin à ses activités professionnelles au 30 juin 2019 (fin de bail), et dans cette perspective, le Conseil communal de la Commune de Mies a autorisé la Municipalité à racheter l'ensemble de l'actif du fonds de commerce (préavis n° 8/2018).

Ainsi, la commune s'est ménagé une grande liberté pour envisager le réaménagement du bâtiment et de ses alentours, et de choisir le/les repreneurs de ce site en fonction des attentes et des objectifs liés au concept d'aménagement global des rives du lac mis en place conjointement avec les autorités de la commune de Tannay.

Il faut mentionner que compte tenu de l'état actuel du bâtiment et de ses environs immédiats, il paraissait évident qu'une sérieuse remise en état et aux normes était nécessaire (en particulier aspects sécuritaires et environnementaux) au travers de travaux conséquents de rénovation et d'aménagement. Or, ces travaux ne pouvaient s'envisager qu'une fois le repreneur connu, de manière à adapter les aménagements aux activités prévues.

Par ailleurs, sur la base de la législation régissant les constructions en bordure des rives du lac, il convient de souligner qu'il paraît indispensable de pouvoir maintenir le bâtiment dans son gabarit et sa situation actuelle.

2. Sélection du futur repreneur

La rénovation et mise aux normes du bâtiment du chantier naval est logiquement prévue après avoir choisi le repreneur du site.

Dans un premier temps, la Municipalité a fixé comme objectifs principaux pour la poursuite des activités sur ce site les éléments suivants :

- maintien d'une activité de construction, restauration et entretien de bateaux,
- élargissement des services et prestations en relation avec le lac et création d'un « pôle nautique »,

- s'assurer la pérennité économique des activités en question garantissant à la commune l'amortissement et la rentabilité des montants nécessaires à la restauration du site.

La démarche de sélection du repreneur se base sur trois phases :

1. une première phase d'ouverture aux intéressés à travers un cahier des charges sommaire basé sur les objectifs principaux laissant une large place à la créativité et aux propositions de projets. Cette phase a abouti à la réception de 7 dossiers de candidature (janvier à août 2018).
2. Une deuxième phase de précision des attentes et des objectifs de la Municipalité pour les aménagements et activités à développer sur ce site (septembre), ceci dans le cadre du concept global d'aménagement des rives du lac et suite aux résultats de la votation du 10 juin dernier sur l'opportunité d'agrandissement du port du Torry.
3. Une troisième phase d'analyse des dossiers et de choix définitif du repreneur en fonction de l'adéquation du candidat et de son projet aux objectifs définis (début octobre).

Il était donc convenu d'attendre la sélection du repreneur pour travailler avec lui sur les plans d'aménagement et de rénovation du bâtiment. Ceci permet d'ajuster les aménagements aux besoins du repreneur du site, tout en gardant une certaine flexibilité pour éviter de construire un projet trop spécifique (modularité).

La démarche d'élaboration du projet de rénovation (plans et processus de demande d'autorisation de construire) devra être conduite durant l'automne 2018 et l'hiver 2019, sachant que les travaux doivent pouvoir démarrer à partir du début juillet 2019 (fin du bail de M. Sartorio).

3. Aspect financier

Sur la base d'une estimation menée par nos mandataires dans le cadre des études d'aménagement des rives du lac, les coûts de l'élaboration des plans de rénovation du bâtiment du chantier naval et des démarches de mise en œuvre (allant jusqu'aux soumissions aux entreprises) se montent globalement à **50'000.- CHF TTC**.

Désignation	Coûts (CHF)
Elaboration du projet (relevés, réunions, plans)	35'000.-
Préparation dossier d'autorisation de construire	5'000.-
Soumissions aux entreprises	6'000.-
SS-total HT	46'000.-
TVA 7,7%	3'542.-
Total TTC	49'542.-
Arrondi à	50'000.-

4. Conclusion

Au vu des considérations qui précèdent et afin de pouvoir mener à bien ce travail d'élaboration des plans et de démarches de demande d'autorisation de construire dans les temps, la Municipalité de Mies invite les Conseillères et les Conseillers communaux à accepter ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MIES

vu le préavis municipal No 10/2018 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la phase d'étude de la rénovation et l'aménagement du chantier naval de l'Epine.

ouï les rapports des Commissions des travaux, de l'environnement et des finances,

attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'autoriser la Municipalité à engager les études de rénovation et aménagement du chantier naval de l'Epine,
- 2/ d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.- pour le financement de ces études. Ce financement étant à prélever sur la trésorerie courante de la Commune et sera amorti sur une durée maximale de 15 ans.

La Municipalité

Le Syndic



P-A. SCHMIDT



La Secrétaire



Y. HERNACH